

Séance du 16 décembre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à M. Lozano, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Saussié, M. Lacassagne à Mme Bisauta, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Aguerre, Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

ABSENTS : MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Plaine d'Ansot - Approbation du plan de gestion 2011-2015 et demandes de subventions.

Le site d'Ansot fait partie des barthes de la Nive, en rive droite du cours d'eau. Sa spécificité et ses potentialités écologiques ont justifié son classement en qualité d'Espace naturel sensible du département, son intégration au réseau Natura 2000, ainsi que sa sécurisation foncière par la Communauté d'agglomération et sa gestion par la commune de Bayonne.

Le plan de gestion aujourd'hui soumis à approbation fait suite à un premier plan qui s'achèvera en décembre 2010.

De cette première période d'aménagement et de gestion se dégagent des éléments forts :

- la sécurisation foncière d'un champ d'expansion des crues essentiel à la protection de la ville basse de Bayonne ;
- la remise en état du réseau hydraulique et des ouvrages de contrôle de la marée ;

- l'abandon de la maïsiculture intensive au profit de prairies et de cultures biologiques avec un gain important pour les populations d'insectes et d'oiseaux notamment (augmentation des populations et de la diversité) ;
- les aménagements pour l'accueil et la sensibilisation du public : sentiers thématiques, espaces d'exposition, observatoire ornithologique ;
- le rapprochement avec le muséum d'histoire naturelle, dont l'intérêt scientifique et pédagogique n'est plus à démontrer ;
- la structuration d'une équipe de gestion, d'animation et de surveillance.

D'importantes évolutions ont été observées depuis la mise en œuvre du premier plan de gestion et sont à souligner : l'évolution des parcelles en prairies humides, la réapparition de l'angélique des estuaires sur les berges de canaux (espèce rare protégée au niveau européen), l'augmentation de la diversité spécifique pour les oiseaux, les insectes et les amphibiens, la présence d'espèces animales rares et protégées non identifiées précédemment : anguille européenne, cuivré des marais, phragmite aquatique, ... Au regard de ces éléments, des priorités ont été dégagées et transcrites en actions de gestion.

L'élaboration du plan de gestion 2011-2015 s'est faite de manière concertée, grâce à la participation des membres du comité de suivi dont la composition est précisée en annexe de ce rapport. Les objectifs à atteindre ont été déclinés en axes de travail prioritaires dans la continuité du plan précédent, tout en y intégrant une composante d'évaluation et de suivi, indispensable à l'ajustement des modes de gestion. Ce programme, détaillé dans le document joint, se compose de 51 actions. Il pourra connaître des adaptations au regard de l'approfondissement du diagnostic et de l'évolution naturelle du site.

Les axes de travail prioritaires sont les suivants :

1 - Amélioration de la connaissance du site et de son fonctionnement

- 1.1 - Hydraulique et hydrologie
- 1.2 - Habitats et espèces, dynamiques d'évolution

2 - Restauration et gestion des ouvrages, des milieux, des habitats et des espèces

- 2.1 - Maintien en bon état fonctionnel des ouvrages et du réseau hydrauliques
- 2.2 - Gestion différenciée des espaces
- 2.3 - Développement de l'agriculture biologique et du pâturage extensif
- 2.4 - Définition des espèces « cibles »
- 2.5 - Lutte contre les espèces allochtones envahissantes

3 – Mise en place de méthodes d'évaluation

- 3.1 - Définition d'indicateurs
- 3.2 - Qualification de la dynamique d'évolution du site
- 3.3 - Evaluation des fonctionnalités et des services rendus

4 – Sensibilisation du public et partenariats

- 4.1 - Grand public : ateliers, animations, visites guidées
- 4.2 - Public scolaire et périscolaire, accueil des groupes : ateliers, animations, visites guidées
- 4.3 - Accueil des publics différents
- 4.4 - Insertion sociale

L'estimation globale des sommes nécessaires à la mise en œuvre de ce plan de gestion ressort ainsi :

	2011	2012	2013	2014	2015
Valorisation du personnel *	365 000 €	367 000 €	369 000 €	371 000 €	373 000 €
Autres dépenses**	215 000 €	180 000 €	160 000 €	130 000 €	115 000 €

* coût réel des personnels de la DPNE directement affecté à la gestion du site.

** montants HT, en investissement et/ou en fonctionnement.

Les engagements des cofinanceurs potentiels se feront **année par année et action par action**, hormis pour le Conseil général dont l'engagement devrait s'établir conventionnellement pour la durée du plan de gestion.

Lorsqu'une action est l'objet d'un financement, celui-ci peut porter sur l'investissement et/ou le fonctionnement, y compris le coût du personnel affecté à la gestion du site.

Les montants d'aide à solliciter pour 2011 sont ainsi évalués à :

- Conseil général des Pyrénées-Atlantiques : 70 000 €
- Conseil régional d'Aquitaine : 30 000 €
- Agence de l'eau Adour-Garonne : 72 000 €
- Europe – Fonds Feder : 60 000 €

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de gestion 2011-2015 du site d'Ansot ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour 2011 et pour les années ultérieures les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, du Conseil régional d'Aquitaine, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'Europe et de tout autre organisme ayant à connaître du sujet.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.